

**Comité exécutif du Programme
du Haut Commissaire**

18 février 2020
Français
Original : anglais et français

**Comité permanent
77^e réunion**

Actualisation des opérations du HCR en Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et région des Grands Lacs

A. Analyse de la situation, y compris les nouveaux développements

En 2019, les pays d’Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et région des Grands Lacs ont continué à faire face à des déplacements forcés à grande échelle. Si la plupart des réfugiés et demandeurs d’asile de la région provenaient du Soudan du Sud, un nombre important venaient du Burundi, de la République démocratique du Congo, d’Érythrée, de la Somalie et du Soudan. Pendant l’année, environ 220 000 personnes ont bénéficié de la protection internationale dans la région, ce qui porte le total des réfugiés et demandeurs d’asile à quelque 4,6 millions de personnes. La région abrite 67 % des réfugiés du continent et 20 % de la population mondiale de réfugiés.

D’une manière générale, les gouvernements de la région ont maintenu leur politique d’ouverture en matière d’asile, et ont adhéré au Pacte mondial sur les réfugiés, en adoptant des cadres nationaux progressistes et en favorisant l’inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux d’éducation, de santé et de protection sociale. En 2020, le HCR continuera à s’efforcer d’élargir l’appui international et les partenariats pour alléger la pression sur les pays d’accueil de réfugiés, améliorer l’inclusion de ces réfugiés, ainsi que leur autonomie. Il redoublera d’efforts pour trouver des solutions globales pour toutes les populations déplacées de force de la région. Les réponses aux déplacements internes seront aussi renforcées, trois des neuf pays ayant été inclus dans la nouvelle Initiative du Haut Commissaire sur les déplacements internes dans la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs (Éthiopie, Soudan du Sud et Soudan).

En 2020, des élections auront lieu dans plusieurs pays, notamment au Burundi, en Éthiopie, en Somalie et au Soudan. Ces élections pourraient conduire à des solutions pour les déplacés de ces pays, mais elles nécessiteront aussi des mesures de préparation pour d’autres déplacements éventuels.

Afrique de l’Est et Corne de l’Afrique

Parmi les autres développements pouvant accroître les perspectives de solutions pour les populations déplacées de force en 2020, il y a la désescalade liée au différend frontalier entre l’Éthiopie et l’Érythrée, la baisse des hostilités au Soudan du Sud et la transition démocratique en cours au Soudan. Toutefois, malgré ces bonnes perspectives, les besoins immédiats de 7 millions de déplacés internes en Éthiopie, en Somalie, au Soudan du Sud et au Soudan demeurent importants et les tensions intracommunautaires, souvent exacerbées par des catastrophes naturelles, continuent d’empêcher le retour en sécurité et la réintégration de bon nombre.

Si le HCR a continué à diriger en Éthiopie la réponse interinstitutions pour quatre situations distinctes de réfugiés, grâce au plan national de réponse pour les réfugiés, il a mis au point en

fin 2019 une Stratégie de solutions et de protection pour répondre aux déplacements internes. En collaboration avec le Gouvernement et d'autres parties prenantes à l'appui de l'Initiative nationale de solutions durables, le HCR a lancé, dans le cadre d'un modèle d'assistance basé sur la région, des projets à impact rapide, et a amélioré le suivi et l'analyse de la protection. En 2020, le travail se poursuivra pour renforcer le leadership des groupes sectoriels et étendre la présence opérationnelle et l'engagement à travers le pays. Le HCR continuera aussi à soutenir le retour des réfugiés éthiopiens du Kenya. Il explorera les possibilités de retour des réfugiés éthiopiens de Djibouti et du Soudan du Sud.

Malgré la fragilité de la paix au Soudan du Sud, certains réfugiés et déplacés internes ont commencé à retourner chez eux par leurs propres moyens. Toutefois, des conflits locaux et une situation humanitaire critique maintiennent 2,2 millions de réfugiés sud-soudanais en exil dans six pays voisins, et empêchent près de 1,5 million de déplacés internes de rentrer chez eux. En 2020, le HCR continuera à mobiliser l'appui pour la Réponse régionale interinstitutions pour les réfugiés de la situation au Soudan du Sud, le Plan de réponse humanitaire de 2020 et les interventions communautaires intégrées pour les déplacés internes, les réfugiés et les personnes retournées, afin de rendre les retours durables.

La transformation politique ayant eu lieu en 2019 au Soudan a créé un contexte opérationnel radicalement nouveau pour le HCR concernant la protection et les solutions pour les réfugiés, les déplacés internes et les personnes retournées. Pour saisir les possibilités ainsi offertes, le HCR doit étendre en 2020 sa présence dans le pays afin de redoubler d'efforts pour rendre sa réponse en faveur des réfugiés plus globale et plus inclusive, impliquant diverses parties prenantes gouvernementales et des partenaires interinstitutions. L'Organisation devrait aussi mettre l'accent sur l'accroissement de l'accès aux populations déplacées dans les régions contrôlées par l'opposition, et explorer les possibilités de retour des réfugiés soudanais du Tchad, d'Éthiopie et du Soudan du Sud.

En Somalie, la combinaison de conflits et d'événements climatiques extrêmes comme la sécheresse récurrente et les inondations a continué à remettre en cause la résilience des ménages somaliens, et a causé des déplacements forcés ayant nécessité des réponses d'urgence en 2019. En 2020, le contexte opérationnel sera davantage façonné par le retrait envisagé de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et le transfert de ses responsabilités à l'armée nationale somalienne. Pour créer les conditions favorables à un retour et à une réintégration en fin de compte, volontaires et durables, de plus de 700 000 réfugiés somaliens et d'environ 2,6 millions de déplacés internes dans les années à venir, il faudra maintenir la sécurité et garantir la primauté du droit et l'accès de l'aide humanitaire.

En 2019, les réfugiés et les personnes retournées ont continué à faire partie de mouvements mixtes en provenance de la Corne de l'Afrique et à l'intérieur de la région. En 2020, le HCR continuera à travailler avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et les mécanismes nationaux établis de coordination de la migration, afin de fournir des réponses favorables à la protection.

Région des Grands Lacs

La majorité des personnes déplacées dans la région des Grands Lacs continue de provenir de l'est de la République démocratique du Congo. Le Plan de réponse régionale pour les réfugiés de la République démocratique du Congo, concernant plus de 910 000 réfugiés, est piloté par le Bureau régional du HCR pour l'Afrique australe, en collaboration étroite avec le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est, la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs, compte tenu du grand nombre de réfugiés congolais présents au Burundi, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

L'un des principaux développements ayant eu lieu en fin 2019 dans la région est la mise en place d'un Mécanisme de transit d'urgence au Rwanda, faisant suite à l'offre du Gouvernement à l'Union africaine d'abriter jusqu'à 30 000 réfugiés et demandeurs d'asile vulnérables devant être

évacués des centres de détention en Libye, où ils vivent dans de très mauvaises conditions. Plus de 300 personnes évacuées étaient arrivées au Rwanda en janvier 2020, diverses options de solutions durables et de voies complémentaires d’admission étant explorées, comme la réinstallation, le regroupement familial, le retour volontaire au pays d’origine ou pays d’admission antérieure ou la possibilité d’installation au Rwanda.

En 2019, la situation au Burundi est demeurée complexe, avec certains réfugiés qui rentraient pendant que d’autres personnes continuaient de rechercher l’asile à l’extérieur. Environ 21 000 réfugiés ont bénéficié de l’aide au retour volontaire, surtout de la République-Unie de Tanzanie où les réfugiés ont affirmé avoir subi d’énormes pressions pour rentrer chez eux. En novembre 2019, la Commission tripartite pour le rapatriement volontaire des réfugiés burundais, composée du HCR et des Gouvernements du Burundi et de la République-Unie de Tanzanie s’est réunie en République-Unie de Tanzanie. À cette réunion, les deux gouvernements ont réaffirmé leur engagement à respecter le caractère volontaire des retours de réfugiés et à assurer un accès libre, sans entrave, aux personnes retournées au Burundi. En début 2020, les pays de la région des Grands Lacs abritent environ 333 000 réfugiés burundais, dont 10 500 arrivés en 2019. Le HCR pilote la Réponse pour les réfugiés burundais en République démocratique du Congo, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie, grâce au Plan de réponse régionale interinstitutions pour les réfugiés. La réintégration des Burundais retournés continue d’être coordonnée au moyen du Plan conjoint de retour et de réintégration des réfugiés du Burundi, codirigé avec le PNUD.

L’Ouganda est le plus grand pays d’accueil de réfugiés en Afrique. En 2019, il continuait d’accueillir des réfugiés du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud. Le modèle ouvert, adopté par l’Ouganda en matière d’installation, et son engagement à inclure les réfugiés dans les plans nationaux de développement continue d’avoir des effets positifs sur la vie de plus de 1,3 million de réfugiés et de leurs communautés d’accueil. Les efforts se poursuivront en 2020 pour mobiliser l’appui en faveur des plans de réponse pour les secteurs intégrés, dirigés par le Gouvernement, couvrant l’éducation, la santé, la création d’emplois et la protection de l’environnement dans les zones d’accueil de réfugiés. Un accent particulier sera mis sur l’amélioration de la qualité des données et de leur analyse afin d’éclairer les programmes, les résultats d’une opération spéciale d’établissement de profils de réfugiés devant être communiqués à tous les acteurs.

B. Progrès et défis dans la réalisation des priorités stratégiques globales

Promouvoir un environnement favorable à la protection

Si en 2019 l’environnement de protection pour les réfugiés dans la région Afrique de l’Est, Corne de l’Afrique et Grands Lacs est resté d’une manière générale hospitalier, il y a eu des cas où des réfugiés ou demandeurs d’asile ont été forcés à rentrer dans leur pays d’origine. De plus, le HCR a fait face dans plusieurs pays à des restrictions d’accès aux réfugiés, aux personnes retournées et à d’autres personnes relevant de sa compétence. En 2020, il continuera à travailler étroitement avec les États pour renforcer les institutions d’asile et la capacité de protection des réfugiés, en particulier dans les pays où la qualité des procédures d’asile, y compris leur accessibilité, s’est détériorée.

Le Bureau régional du HCR pour l’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs à Nairobi comprend une Unité chargée de la gestion et de l’analyse des données relatives à l’identité, devant soutenir les opérations-pays dans leur travail avec les gouvernements en vue d’établir et de renforcer les systèmes nationaux d’enregistrement et d’assurer l’interopérabilité entre les systèmes de données.

En 2019, le HCR a mené les efforts interinstitutions en vue d’étendre les interventions en espèces aux endroits où cela était possible. Maintenant, environ 20 % de l’assistance du HCR dans la

région est fournie par ce moyen. L'assistance en espèces à buts multiples, pour les moyens d'existence, le rapatriement et la réintégration, l'éducation et les abris, ainsi que pour les services en faveur des personnes ayant des besoins spécifiques, est demeurée essentielle à l'appui aux efforts en faveur de l'autonomie des réfugiés. En 2020, le HCR continuera à mettre l'accent sur l'extension de l'assistance en espèces, à améliorer sa qualité afin d'atteindre les résultats en matière de protection, à faciliter l'accès aux services, et à permettre l'inclusion financière et la protection sociale.

À travers les opérations dans la région, la prévention de l'exploitation et des abus sexuels continue d'être une priorité, le personnel du HCR et de ses partenaires étant sensibilisé, grâce à diverses initiatives d'apprentissage, à la nécessité de mettre en place des mécanismes de plainte et de retour de l'information. Plusieurs opérations dans la région ont entrepris le renforcement des systèmes d'intégrité et de lutte contre la fraude, notamment en Éthiopie, au Kenya, au Soudan, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Ces efforts se poursuivront en 2020.

Opérationnalisation du Pacte mondial sur les réfugiés

Les États d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs avaient été bien représentés au Forum mondial sur les réfugiés, aussi bien au niveau ministériel qu'au niveau des chefs d'État. Ils ont pris plus de 30 engagements dans six principaux domaines d'intérêt pour le Forum. Ces engagements indiquent clairement que la plupart des pays de la région demeurent engagés pour l'inclusion des réfugiés dans les plans nationaux et locaux de développement et dans les systèmes nationaux, et qu'ils continuent d'accorder la priorité aux solutions et au partage de la charge et des responsabilités avec le reste de la communauté internationale.

Les possibilités offertes en 2020 de poursuivre les progrès réalisés dans l'opérationnalisation du Pacte mondial sur les réfugiés sont les suivantes : i) l'engagement au Rwanda des partenaires du développement comme la Banque mondiale dans le Plan stratégique du Gouvernement pour l'inclusion des réfugiés ; ii) la publication d'une Politique pour l'inclusion des réfugiés en matière d'éducation au Kenya, devant permettre un changement en faveur de la gestion et de la dotation en personnel de toutes les écoles des camps à travers les systèmes nationaux ; et iii) le Plan stratégique du Gouvernement de Djibouti en matière de moyens d'existence visant à promouvoir les moyens d'existence pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil. En outre, le Gouvernement éthiopien est en train de finaliser une Stratégie nationale de réponse globale pour les réfugiés sur 10 ans, devant être mise en œuvre par des approches régionales. Au Soudan du Sud, le Gouvernement entend accroître l'accès à une éducation de qualité et multiplier les possibilités économiques pour les réfugiés et leurs communautés d'accueil, résoudre le problème de la dégradation de l'environnement par un programme de reforestation dans les régions abritant les réfugiés. Au Soudan, le Gouvernement s'est engagé à intégrer progressivement les réfugiés dans les systèmes nationaux d'éducation et de santé et à adopter une politique d'autonomie pour les réfugiés.

Le HCR a aussi encouragé les organisations régionales comme l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de l'Afrique de l'Est, et a travaillé avec elles pour la prise d'engagements au Forum mondial sur les réfugiés. Parmi les trois plateformes d'appui du Forum mondial sur les réfugiés, la Plateforme d'appui de l'IGAD a été lancée pour continuer à mobiliser l'appui aux efforts des États membres dans la mise en œuvre de réponses plus globales aux situations de réfugiés.

En 2020, le HCR s'efforcera de suivre la mise en œuvre de ces engagements et de faire en sorte qu'ils soient accompagnés de l'appui technique et financier de la communauté internationale et d'autres parties prenantes. Il s'efforcera aussi de renforcer les partenariats avec de nouveaux acteurs, comme le secteur privé, à l'appui des objectifs du Pacte mondial sur les réfugiés.

Trouver des solutions pour les réfugiés et les déplacés internes

En 2019, le HCR a travaillé avec des gouvernements à travers des mécanismes multipartites pour faciliter le rapatriement volontaire d'un total d'environ 25 000 réfugiés burundais (principalement de la République-Unie de Tanzanie), réfugiés somaliens (principalement du Kenya) et réfugiés rwandais (principalement de la République démocratique du Congo). En 2020, le HCR continuera d'aider les réfugiés désireux de rentrer chez eux et poursuivra, si nécessaire, les mécanismes tripartites additionnels, en continuant de mettre l'accent sur la nécessité pour les gouvernements et les acteurs humanitaires et de développement de travailler ensemble pour rendre disponibles les services de base et résoudre les problèmes de cohésion sociale et d'obstacles à l'accès du HCR dans certaines zones de retour.

Les possibilités de solution pour les déplacés internes dans la région se sont améliorées avec l'adhésion du Soudan du Sud à la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) et la ratification de cette convention par la Somalie. Le Gouvernement somalien a adopté un cadre national sur les déplacés internes et les personnes retournées, et d'autres pays de la région révisent ou sont sur le point d'adopter des cadres similaires. En Éthiopie, le HCR travaille avec des acteurs nationaux pour utiliser les initiatives de consolidation de la paix pour soutenir la cohésion sociale entre les populations déplacées au niveau communautaire. Le rôle du HCR consistant à diriger le groupe mondial chargé de la protection sera essentiel pour résoudre les principaux problèmes comme l'accès à la terre, au logement et aux biens.

Si le rapatriement volontaire demeure la solution finale préférée de la plupart des réfugiés de la région, certains ayant vécu de manière prolongée en exil ont exprimé le vœu d'être intégrés localement. Les voies légales d'intégration locale sont accessibles aux réfugiés en vertu de la législation existante dans certains pays de la région, et des efforts d'intégration locale sont déployés pour les populations de réfugiés en situation prolongée en Éthiopie, au Kenya, au Rwanda, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie. Entre-temps, le centre d'intérêt du HCR pour la plupart des réfugiés de la région en 2020 continuera d'être l'appui aux gouvernements pour qu'ils tiennent les engagements pris au Forum mondial sur les réfugiés visant à assurer une plus grande inclusion socio-économique.

En 2019, le HCR a présenté pour la réinstallation près de 25 000 réfugiés issus d'Afrique de l'Est, de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs, ce qui représente une diminution de 10 % par rapport à l'année précédente. En novembre 2019, la présentation de nouveaux dossiers aux États-Unis a été suspendue à cause de la diminution du plafond d'admission. Le HCR va redoubler ses efforts de plaidoyer auprès des pays afin d'accroître l'utilisation stratégique de la réinstallation et des voies complémentaires d'admission comme moyen de partage avec la région des responsabilités au plan international.

Apatridie

Au Segment de haut niveau sur l'apatridie ayant eu lieu en octobre 2019 lors de la 70^e session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, les États de la région ont pris le ferme engagement d'éradiquer l'apatridie dans leurs pays respectifs. Par exemple, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud et l'Ouganda se sont, chacun, engagés à adopter un plan national d'action pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. Le Secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a promis de soutenir l'adoption d'un plan global d'action sur l'éradication de l'apatridie et de piloter la mise au point d'une politique régionale sur l'enregistrement des naissances en vue de prévenir l'apatridie. En 2020, le HCR aidera les gouvernements à mettre en œuvre ces engagements et continuera à leur apporter un appui au plan politique et technique afin de veiller à ce que les lois et les pratiques cadrent avec les normes régionales et internationales sur la prévention et la réduction de l'apatridie.

C. Information financière

En fin 2019, les financements reçus pour l’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs s’élevaient à 45 % des 1,831 milliard de dollars E.-U. requis. Le budget de 2020 pour les besoins globaux de la région, approuvé en octobre 2019 par le Comité exécutif lors de sa session plénière annuelle s’élève à 1 798 millions de dollars E.-U. Au 31 janvier 2020, les besoins pour l’Afrique de l’Est, la Corne de l’Afrique et la région des Grands Lacs étaient financés à 7 %, après avoir pris en compte l’allocation indicative de contributions non affectées et légèrement affectées.

Dans la région qui abrite le plus grand nombre de réfugiés sur le continent africain et où plus de 80 % des réfugiés continuent de résider dans des camps et des zones d’installation, il faudra davantage d’appui en 2020 pour fournir de l’assistance et des services répondant aux normes, et investir en amont dans l’inclusion et les solutions. L’impact sur les populations déplacées des inondations et de la sécheresse causées par les changements climatiques pourra aussi susciter pour la région d’autres besoins de financement en 2020.
